Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN FINAL D'A. PEDRAZZINI SUR LA RÉFORME DES POLICES CANTONALE ET COMMUNALES

Police 2000 permet de répondre aux défis sécuritaires

Avec la séparation des processus (dont police secours et sécurité de proximité), Police 2000 constitue une bonne réponse aux défis posés par la sécurité dans le canton, mais elle implique un réel engagement de toutes les parties : c'est en résumé la principale conclusion du rapport d'Alex Pedrazzini, mandaté par le Comité directeur de Police 2000 pour établir un bilan de l'introduction des réformes dans trois zones pilotes (Echallens, Riviera, Yverdon-les-Bains).

Début 2004, le Comité directeur de Police 2000 (CODIR) demandait à l'ancien conseiller d'Etat tessinois, Alex Pedrazzini, d'établir un bilan sur l'introduction de Police 2000 dans les trois zones pilotes. Il s'agissait de vérifier, sur la base des trois zones pilotes, si cette réforme répond aux besoins et si elle peut être appliquée à l'ensemble du canton.

Pour l'essentiel, les points négatifs du bilan portent sur le fait que le calendrier prévu n'a pu être respecté, que certains projets n'ont pas abouti faute de moyens et d'effectifs et que certains acteurs ne jouent pas le jeu. Le bilan n'est, dans ce sens, pas exhaustif puisque le projet n'a pu déployer tous les effets prévus.

L'analyse des zones pilotes montre que Police 2000 permet d'avancer dans la bonne direction. A Echallens et Yverdon-les-Bains, les résultats sont bons; à Yverdon, la collaboration entre les polices cantonale et municipales porte ses fruits et la séparation des processus police-secours / sécurité de proximité permet d'orienter l'action policière au plus près des besoins locaux. Sur la Riviera, les avis recueillis sont discordants, divers projets n'ont pu être déployés, des oppositions politiques et opérationnelles ont influencé négativement une application rationnelle des réformes,

rendant très difficile de tirer des conclusions.

De manière plus générale, le rapport de M. Pedrazzini relève les blocages politiques et l'interprétation libre de principes de base pourtant approuvés dans le Protocole d'Accord de février 2001; il recommande de poursuivre l'application de Police 2000 à l'ensemble du canton (la situation de Lausanne restant à négocier) et de maintenir la séparation des processus. Il estime que tout retour en arrière ou report de décision politique serait extrêmement préjudiciable.

Le Conseil d'Etat se prononcera cet automne sur les modifications légales qu'implique l'introduction de Police 2000; le Grand Conseil devrait en débattre au printemps prochain.

Les documents relatifs à cette conférence de presse sont disponibles sur le site internet : www.police2000.vd.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 juillet 2005

DSE, Charles-Louis Rochat, Conseiller d'Etat, co-président du Comité directeur Police 2000, 021 316 45 00 Alex Pedrazzini, ancien Conseiller d'Etat, auteur de l'étude, 079 221 56 86